



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 4 mai 2022

<u>Présidence</u>	:	M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	30
<u>Auditeur(s) sans droit de vote</u>	:	Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée.

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 16 du 20 avril 2022, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2021

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Comptes 2021

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- comptes de fonctionnement
- comptes d'investissement

2.2 Rapport de l'Organe de révision

2.3 Approbation des comptes

3. Parcelle art. 1064 RF en zone artisanale

3.1 Vente de la parcelle

3.2 Exercice du droit de réméré

4. Investissements 2022

4.1 Equipement de la parcelle art. 1064 RF

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

4.2 Assainissement du parquet de la halle de gymnastique

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

5. Approbation des statuts de l'association de communes « Secours Sud fribourgeois »

6. Divers

M. Jordan demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du tractanda, ce n'est pas le cas.

M. Patrice Jordan nomme M. André Buchs et Mme Nina Rouiller en tant que scrutateurs et rappelle que pour les comptes 2021, le Conseil communal ne vote pas. L'assemblée est enregistrée et il n'y a pas d'auditeur n'ayant pas le droit de vote dans la salle, mis à part Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2021

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable de cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité. M. Jordan remercie Mme Gamboni pour la prise de ce procès-verbal.

2. Comptes 2021

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes de fonctionnement

M. Patrice Jordan donne la parole à M. Claude Bovigny, vice-syndic.

Un résumé des comptes a été publié dans la convocation. Les comptes communaux 2021 sont bons par rapport aux craintes que nous avons lors de l'établissement du budget 2021 à cause de la situation sanitaire. L'année 2021 a été saine et s'est bien déroulée.

Administration

Du côté des charges comme du côté des recettes, nous avons environ CHF 21'000.00 en dessus du budget. Au niveau du traitement du Conseil communal, au vu de la situation sanitaire, il a siégé moins souvent (une semaine sur deux) ce qui a permis une légère baisse des frais. La différence des CHF 21'000.00 s'explique par l'engagement d'un nouveau collaborateur à la voirie qui a 3 enfants. Les cotisations aux assurances sociales sont plus élevées de par le versement des allocations familiales qui nous sont ensuite remboursées par le canton et augmentent nos revenus pour le même montant. Il y a également un écart au niveau du matériel informatique. Lors de la nouvelle législature, le Conseil communal a profité de changer ses tablettes qui arrivaient à la fin de leur espérance de vie. En effet, les batteries n'étaient plus performantes et cela était moins coûteux de racheter des nouvelles tablettes plutôt que de nouvelles batteries. Les frais de réception des nouveaux citoyens et du souper du personnel sont quant à eux plus bas que le montant budgété. En effet, avec l'obligation du pass sanitaire, il y a eu moins de participation que les autres années. La dépense effective est de CHF 5'800.00 contre CHF 9'000.00 au budget 2021.

Ordre public

Il s'agit principalement de la protection juridique, c'est-à-dire le service des curatelles. Nous sommes en dessus du budget tant du côté des charges que des recettes. Pour le service des curatelles, c'est la commune de Vaulruz qui tient les comptes de ce service donc il est équilibré sauf la part communale pour ce service des curatelles. Sur les CHF 643'000.00 de charges totales du service, CHF 36'038.25 sont à charge de la commune de Vaulruz soit en dessous du budget.

Pour la police du feu, les comptes 2021, il y a eu peu d'interventions si bien que les charges qui étaient prévues ont été bien maîtrisées. Une attribution à la réserve de CHF 10'277.15 a été effectuée car les comptes doivent être équilibrés pour ce service. Ce montant est ensuite réparti entre les 3 communes selon une clé de répartition.

Enseignement et formation

Nous sommes un petit peu en dessus du budget mais en dessous des comptes 2020. Cela représente environ ¼ de nos charges pour CHF 1'312'700.00. Ces charges sont en grande partie liées, elles concernent l'école primaire et enfantine et les cycles d'orientation. Les charges de ces postes ont été bien tenues par rapport à ce qui a été donné pour les budget. Une charge qui nous est propre est la participation au cercle scolaire Sâles-Vaulruz. Nous avons réussi à être en dessous de ce qui a été

budgetisé soit CHF 119'429.00 au lieu de 127'430.00. Il y a un bon travail qui a été fait par la responsable d'établissement et les délégués qui s'occupent des écoles. Les frais de conciergerie ont cependant été plus élevés que prévus à cause du covid. En effet, des nettoyages ont dû être effectués plus régulièrement. Il était prévu un montant de CHF 22'000.00 et les frais effectifs se montent à CHF 28'555.00. Nous avons aussi une différence avec la location du matériel informatique, un montant de CHF 5'220.00 au budget pour un montant effectif de CHF 15'660.00. Une erreur est apparue juste après que le budget ait été validé. Pour les écoles, le matériel informatique est fourni par les communes pour son école respective. Nous avons un contrat de leasing avec un fournisseur et le montant mensuel qui devait être facturé trimestriellement et au début du contrat le fournisseur nous a facturé trimestriellement le montant mensuel. Un correctif a donc été établi.

Culte, culture et loisirs

Les charges ont bien été respectées. Il y a un écart d'environ CHF 10'000.00 entre le budget et les comptes. Nous avons décidé d'apporter un peu plus d'aide que prévu aux sociétés locales, CHF 1'000.00 de plus ont été octroyés pour compenser les manifestations qu'elles n'ont pas pu organiser. Nous avons aussi un peu plus de charges au niveau des parcs et chemins publics. Les jeux à la place des Ouches ont été changés. Notre personnel de l'édilité a effectué beaucoup de travail pour cela et les charges ont été imputées dans ce chapitre, soit CHF 6'000.00 au lieu des CHF 1'000.00 initialement prévus. Les frais d'énergie pour le bâtiment de la halle de gym sont nettement moins élevés, le chauffage a été changé pour un chauffage à bois. Cela était une obligation légale. CHF 22'000.00 de charge étaient prévus et nous sommes à CHF 14'516.00. Pour l'entretien et rénovation du bâtiment, un peu moins de travaux ont été effectués que ce qui était prévu. CHF 6'800.00 ont été dépensés sur un budget de CHF 15'000.00. Nous avons eu un contrôle des équipements sportifs pour les engins, contrôle obligatoire tous les deux ans et certains engins devaient être remplacés. CHF 2'000.00 étaient prévus et comme les comptes étaient bons, l'ensemble du matériel qui devait être changé a été commandé pour un montant total de CHF 7'165.00. Du côté des recettes, le montant de la location du local de l'AES n'avait pas encore été discuté lors de l'établissement du budget, un montant de CHF 5'600.00 avait été mis au budget mais au final, le montant encaissé se monte à CHF 1'100.00 par mois (calcul basé sur le montant d'investissement, l'amortissement et les intérêts) soit CHF 13'200.00.

Santé

Nous sommes CHF 40'000.00 en dessous du budget, soit 10% de moins. Cette différence est due à la participation au déficit d'exploitation de l'EMS Sionge. En 2020, lors du bouclage des comptes, nous n'avions pas le montant de notre participation au déficit du foyer de Sâles mais un montant de CHF 44'000.00 avait été prévue au budget. Comme il n'y avait pas de facture, une provision de CHF 44'000.00 a été effectuée. Lors du bouclage, avec la fusion EMS Sionge, des réserves du foyer de Sâles avaient été constituées sur plusieurs années et le foyer a bouclé ses comptes avec un déficit qui correspondait plus ou moins aux réserves donc il n'y a pas eu de facture envoyée aux autres communes. Il a été décidé avec la commune de Sâles d'utiliser ces réserves pour absorber le déficit 2020 qui est facturé en 2021. Cette provision de CHF 44'000.00 a été dissoute en début d'année. A titre informatif, l'EMS Sionge a fait un très bon travail car les comptes ont été bouclés avec un déficit de CHF 90'000.00 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 180'000.00.

Affaires sociales

Nous sommes CHF 30'000.00 en dessus du budget, principalement dû au subventionnement des enfants placés en crèche. CHF 10'000.00 étaient prévus au budget et les comptes sont à CHF 26'740.00 et pour les mamans de jour, CHF 7'000.00 étaient prévus pour un montant final de CHF 12'580.00. Il est toujours difficile de savoir combien d'enfants seront placés. A noter que la part pour le service de l'action sociale passe de CHF 134'000.00 en 2020 à CHF 145'500.00 en 2021.

Transports et communications

Les charges sont bien maîtrisées, la différence en charges et produits sont les mêmes qu'au budget. Un hiver 2021 était un peu plus neigeux, les charges 2021 pour le déneigement et protection hivernale se montent à CHF 27'420.00 alors que CHF 22'000.00 étaient prévus au budget. Un dépassement de charges est également constaté dans les comptes pour l'entretien des véhicules, le Toyota Hilux a été expertisé et il y a eu quelques frais supplémentaires pour CHF 11'600.00 alors que le budget prévoyait CHF 6'700.00

Protection et aménagement de l'environnement

La plupart des chapitres doivent être autofinancés, ce qui est le cas de l'approvisionnement en eau. Il a fallu quelque peu puiser dans la réserve pour la rénovation des captages vers le chalet du ski club. Au lieu des CHF 22'000.00 prévus, cela a coûté CHF 28'763.00. Les captages sont ainsi rénovés et l'eau peut être consommée. Le Conseil communal se pose la question au niveau du prix de l'eau. Ce dernier n'a pas été revu depuis un certain temps, une projection future a été faite et le prix de l'eau devra être adapté et sera proposé lors de l'assemblée de printemps 2023. Le montant prélevé à la réserve est de CHF 4'754.00.

De même pour la protection des eaux, un prélèvement à la réserve de CHF 64'506.00 a été effectué. En 2020, un contrôle caméra et curage de nos canalisations a été effectué et nous avons constaté qu'il y avait des fuites et des travaux à faire au bas de la rue du Château et du côté de la Sionge. Une offre avait été faite d'après les contrôles caméras, CHF 25'000.00 était prévu mais finalement les travaux étaient plus conséquents, les tuyaux étaient fendus sur environ 10 m. Il a été nécessaire de remettre en ordre. Le coût total se monte à CHF 93'551.80. La décision de faire ces travaux a dû être prise rapidement. Le prix des taxes n'est pas impacté.

Concernant les ordures ménagères, nous sommes légèrement en dessus du budget mais en dessous des comptes 2020. Les ristournes sur le verre, la ferraille et le papier ont augmenté à CHF 15'549.00.

Economie

Le triage forestier a bouclé ses comptes avec un bénéfice de CHF 28'263.00. Il fonctionne bien, l'entretien des routes et pistes forestières a pu être effectué comme cela était prévu.

Finances et impôts

Les recettes fiscales pour les personnes physiques avaient été estimées à CHF 1'870'000.00 et se montent effectivement à CHF 1'979'000.00.

Les acomptes sur l'impôt des personnes morales a été facturé. L'impôt sur le bénéfice se monte à CHF 46'700.00. Il en est de même pour l'impôt sur les fonds propres des personnes morales qui a été facturé pour un total de CHF 3'400.00.

Un autre chapitre bénéficiaire est celui des mutations, il y a toujours des objets qui se vendent. Il y a peu de gains immobiliers, CHF 19'000.00 en 2021. Le montant pour les mutations et centimes additionnels se monte à CHF 59'400.00. Une provision pour pertes sur débiteurs de CHF 190'000.00 a été constituée. En général, il n'y a jamais autant que cela mais cette réserve est obligatoire.

Pour l'entretien du château, la rénovation des fenêtres du donjon a été effectuée car ces fenêtres n'étaient plus en très bon état, l'isolation était mauvaise. Les bords de fenêtre ont également dû être refaits. Comme le château était peu louer et que la prévision du résultat de l'exercice était bonne, l'ensemble des travaux ont été effectués en 2021 alors qu'il était prévu initialement de les effectuer en partie en 2022. Au lieu des CHF 15'000.00 prévus au budget, les charges effectives se montent à CHF 63'267.00. Quelques rénovations de l'hôtel de ville ont été effectuées avant l'arrivée des nouveaux tenanciers, CHF 10'000.00 étaient prévus et les travaux ont coûtés CHF 20'000.00. Par contre, dans les chalets d'alpage, les frais sont moins élevés que prévus. CHF 1'200.00 ont été dépensés.

La provision pour la caisse de prévoyance du canton a dû être augmentée. CHF 100'000.00 avait été mis en provision. On sait que cela va être facturé cette année. Aux dernières nouvelles, la facture effective se montera à CHF 127'000.00. CHF 30'000.00 ont été remis en provision en 2021.

Le total des charges se monte à CHF 5'395'791.62 et CHF 5'416'647.52 pour les recettes, ce qui donne un excédent de recettes de CHF 20'855.90.

Il n'y a aucune question relative aux comptes d'exploitation.

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes des investissements

Certains travaux ont été terminés. Le remplacement du chauffage de la halle de gym, CHF 150'000.00 au budget, la facture finale est de CHF 150'142.80. L'achat du nouveau Pony, pour CHF 100'000.00, montant qui avait été mis au budget. Fitness urbain aux Tourbières, CHF 48'000.00 au budget, la facture finale s'élève à CHF 47'608.70. La réfection de la route des 3 moineaux, CHF 494'000.00 au budget, La facture finale se monte à CHF 474'351.00. Le raccordement du chalet des Ciernes, CHF 65'000.00 au budget, après déduction des subventions, le montant à charge de notre commune est de CHF 27'641.00.

Le total des charges des comptes des investissements se monte à CHF 966'400.85 pour CHF 115'169.95 de recettes. Les comptes des investissements présentent un excédent de charges de CHF 544'578.90.

M. Jordan précise que la route des 3 moineaux a été subventionnée à hauteur de 60% par le canton et qu'un don CHF 50'000.00 de l'association Pattenschaft (soutien aux communes de montagnes) a été octroyé à la suite d'une demande déposée par notre commune. Il est intéressant de faire ces investissements lorsqu'il est possible de recevoir des subventions.

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. Jordan remercie M. Bovigny et donne la parole à M. Philippe Risse de la Commission financière, qui nous donne rapport de l'organe de révision.

2.2 Rapport de l'Organe de révision

Lecture du rapport de l'organe de révision par M. Risse :

Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs. En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes nous avons effectué l'audit des comptes annuels, comptes de fonctionnement, comptes des investissements, bilan et annexes du bilan de la commune de Vaulruz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance, conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes.

Responsabilité du Conseil communal : la responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art 95 de la loi sur les communes incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision : notre responsabilité consiste sur la base de notre audit à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative. Un audit inclus la mise en œuvre de procédure d'audit, en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes

annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques, que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraude ou d'erreur.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celles-ci. Un audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion de l'audit.

Opinion d'audit: Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 15'833'211.43 ainsi qu'un bénéfice de CHF 20'855.90

Rapport du 13 avril 2022 de Multifiduciaire Fribourg SA, M. Alain Gaudin, expert réviseur agréé, réviseur responsable et M. Stéphane Jones, mandataire commercial.

2.3 Approbation des comptes

M. Jordan remercie M. Risse pour la lecture de ce rapport et soumet les comptes de fonctionnement et d'investissement à approbation. Il rappelle que le conseil communal n'a pas le droit de vote pour les comptes qu'il propose lui-même.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. M. Jordan remercie l'assemblée et en profite pour également remercier la caissière, Mme Stéphanie Grand Sciotto, pour son travail.

3. Parcelle art. 1064 RF en zone artisanale

M. Jordan donne la parole à M. Valiante, conseiller communal responsable.

3.1 Vente de la parcelle

M. Valiante présente l'emplacement de la parcelle à l'écran. Le Conseil communal présente à l'Assemblée communale le projet de vente à terme d'un terrain de 1288 m², situé dans la zone artisanale de Champ-Paccot, incluant le droit de réméré, à Monsieur José Dupasquier, domicilié à Vaulruz, qui s'engage à l'acquérir pour la création d'une halle industrielle. Le prix de vente est de CHF 236'400.00.

Selon le règlement des finances (RFin) actuellement en vigueur dans notre administration, le Conseil communal possède une délégation de compétences de CHF 50'000.00 pour toutes les transactions immobilières, ventes comme achats, raison pour laquelle nous soumettons la présente requête d'autorisation de vente à terme de la parcelle art. 1064 RF (verbal de division en cours, détachée de la parcelle art. 643 RF) sise à Champ-Paccot.

Il est utile de préciser que, s'agissant d'une vente au terme de l'obtention du permis de construire, les banques n'octroient plus de prêt sans avoir la garantie que le permis est délivré.

Il n'y a pas de question, l'objet est soumis au vote et approuvé à l'unanimité

3.2 Exercice du droit de r m r 

Le Conseil communal demande la validation du droit de r m r . En effet, ce droit doit permettre   la commune de racheter la parcelle si les conditions ne devaient pas  tre honor es. Ce dernier est plus  lev  que le montant de la d l gation de comp tence accord e au Conseil communal ce qui signifie que l'accord de l'Assembl e est n cessaire. Il doit permettre aux autorit s d'entreprendre les d marches utiles sans devoir convoquer une assembl e extraordinaire

Cet objet est soumis au vote de l'assembl e. Il est approuv    l'unanimit .

4. Investissements 2022

4.1 Equipement de la parcelle art. 1064 RF

M. Jordan donne la parole   M. Claude Bovigny.

Pour vendre cette parcelle, elle doit  tre  quip e. L'adduction d'eau doit  tre prolong e ainsi que l' vacuation d'eaux us es. M. Bovigny pr sente le d tail de ce projet   l' cran.

Par la m me occasion, la zone d'extension sera pr par e pour la suite. Nous avons d j  des demandes pour cette zones d'extension. Ces parcelles devront  tre  quip es lorsqu'elles seront vendues.

Un cr dit de CHF 120'000.00 est demand  pour amener l'eau en bordure de la future zone et l'alimentation   la parcelle art. 1064 RF et pour cr er un canal d'eau us es avec une chambre pour le raccordement de la parcelle. La canalisation d'eau us es passera sous la canalisation de l'autoroute.

Un emprunt   1.5% sera n cessaire sur 7 ans car les liquidit s diminuent. Selon MCH2, cet investissement doit  tre amorti sur 80 ans. Cela repr sente CHF 1'500.00 d'amortissement annuel et CHF 1'800.00 d'int r ts annuels.

Il n'y a pas de question, M. Jordan donne la parole   la commission financi re.

Pr avis de la commission financi re concernant l' quipement de la parcelle art. 1064 RF pour un investissement de CHF 120'000.00 financ  par un emprunt bancaire : la commission financi re donne   l'unanimit  des membres pr sents un pr avis favorable   cet investissement et   son financement.

M. Jordan soumet cet investissement au vote. Cet investissement est approuv    l'unanimit .

4.2 Assainissement du parquet de la halle de gymnastique

M. Jordan donne la parole   M. Jean-Bernard Erni, responsable de ce dossier.

Le parquet de notre halle de gymnastique a d j  bien quelques ann es. Pour m moire, le b timent date de 1994, il n'y a pas eu de r fection depuis 2008. Il faut maintenant songer   lui faire un rafraichissement, sans pour autant le changer. Il est primordial d'entretenir cette salle afin que le b timent ne perde pas de sa valeur. Cet investissement permettrait  galement d' viter de futurs frais plus  lev s. Ce b timent m rite que l'on y prenne soin

M. Erni pr cise qu'en 2008, le Conseil communal avait  tudi  le changement du sol de la halle de gym pour faire une salle polyvalente. Cependant, les co ts  taient beaucoup trop  lev s. Le but premier de cette salle est de fonctionner comme halle de gym. Le Conseil communal est conscient que les tapis protecteurs de 2009 sont vieux et examinera la possibilit  de les changer lors de l' tablissement des prochains budgets.

Les travaux principaux consistent à la rénovation en profondeur du parquet, soit le ponçage, la vitrification et le marquage des aires de jeux (en conformité avec les normes internationales et les directives OFSPO Macolin). Cet investissement est devisé à CHF 30'000.00 et financé par les liquidités courantes.

Cet investissement aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 3 % soit un montant annuel de CHF 900.00 durant 33 ans.

Il n'y a pas de question, M. Jordan donne la parole à la commission financière.

Préavis de la commission financière concernant l'assainissement du parquet de la halle de gymnastique pour un investissement de CHF 30'000.00 financé par les liquidités courantes : la commission financière donne à l'unanimité des membres présents un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan soumet cet investissement au vote. Cet investissement est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation des statuts de l'association de communes « Secours Sud fribourgeois »

M. Jordan donne la parole à M. Jean-Bernard Erni, responsable de ce dossier.

M. Erni informe que la notion d'un CSPI telle que nous la connaissons actuellement sera vouée à disparaître. Les comptes et budgets seront établis par cette nouvelle association, il n'y aura donc plus que le déficit/bénéfice dans les comptes de notre commune. Vaulruz gardera tout de même sa caserne de départ. Aucun sapeur en fonction ne sera mis sur la touche.

En adoptant la loi sur la Défense Incendie et les Secours (LDIS), le Canton de Fribourg impose aux communes des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse de se regrouper en une association pour gérer les sapeurs-pompiers ainsi que les ambulances.

Pour la mise en place opérationnelle de cette nouvelle loi, le Conseil d'Etat a constitué une nouvelle autorité : la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS). Cette dernière a notamment défini l'emplacement des stations de départ, les effectifs minimaux de sapeurs-pompiers mais également les périmètres des associations de communes.

Qui dit association de communes dit statuts. Ceux-ci ont été approuvés par l'assemblée des délégués le 24 février 2022 et c'est l'assemblée de ce soir qui doit les ratifier. Les bases de départ ne sont plus faites en fonction des frontières politiques mais en fonction des risques. Vaulruz a été retenu comme commune pour base de départ, ainsi que Bulle, Broc, Val-de-Charmey, Grandvillard, Jaun, la Roche et Marsens pour la Gruyère.

La commission « Nouvelle structure » a été mise en place et va définir certains axes et éléments concrets tels que la mise sur pied un budget, les cahiers des charges, engager un administrateur, définir les prix de location des bases de départ. Dès 2023, l'association louera ces bases aux communes concernées. M. Jordan est membre de cette commission « Nouvelle structure ». M. Jordan est à disposition en cas de question.

Cette nouvelle structure est mise en place pour avoir une meilleure synergie entre nos communes.

M. Jordan précise qu'il n'était pas candidat à cette fonction et que c'est à la suite de l'appel de la commune de Sâles qu'il a été proposé. Ces statuts étaient à disposition au secrétariat communal. Les communes ont déjà fait en amont des modifications dans ces statuts dont la composition de cette commission. Il y a 4 conseillers communaux par districts alors qu'à la base il devait en avoir un par chef-lieu.

Cette nouvelle organisation ne va pas tout changer. S'il y a une intervention dans l'une des communes de la Sionge, ce sera nos sapeurs qui iront sur place. Ce qui va changer par exemple, c'est que l'ECAB va reprendre nos véhicules, cela sera des inquiétudes de moins. L'administratif sera réuni au centre des ambulances. Il y aura donc des coûts pour les communes mais ils ne seront pas exorbitant. Nous avons la chance d'être à jour avec notre matériel et nos locaux.

Mme Seydoux demande s'il y aura des changements pour les ambulances. M. Jordan informe que non si ce n'est qu'Antiglio va valoriser sa parcelle et permettre aux ambulances qui sont à l'étroit dans leurs locaux de se déplacer. Cela se finalise mais les ambulances resteront à Vulruz.

M. Jordan soumet ces statuts au vote. Ils sont approuvés à l'unanimité.

6. Divers

Rénovation de la route cantonale entre Vuadens et Vulruz

M. Jordan informe que le canton souhaite faire des travaux sur cette route. Le Conseil communal a demandé à pouvoir profiter de cette réfection pour faire un trottoir entre Vuadens et Vulruz. Une étude est en cours. C'est le service de la mobilité qui nous donnera la marche à suivre mais les contacts ont été pris.

Société de Jeunesse

M. Jordan félicite la présidente de Jeunesse, Mme Nina Rouiller et l'ensemble de la société pour la fantastique semaine du 1^{er} mai.

Fibre optique

M. Dévaud demande des renseignements concernant la fibre optique car des travaux avaient déjà été effectués par Swisscom vers le Champ-du-Pâquier. M. Bovigny précise que la société FTTH s'occupe qui s'occupe de poser la fibre optique. Elle la pose jusqu'à l'entrée des parcelles. L'obligation de relier c'est l'affaire de Swisscom mais c'est vraiment FTTH qui installe la fibre. Le Conseil communal a rencontré cette société qui l'a informé que seules certaines habitations à la Sionge étaient reliées à la fibre optique. FTTH nous a indiqué qu'il allait prévoir aux alentours de 2024 d'installer la fibre à Vulruz. Dès que le projet est avancé, une assemblée informative sera faite dans la commune. Des informations suivront. M. Chatelan précise que le raccordement se fait par l'introduction électrique de la maison. Mais les bâtiments qui ont les introductions aériennes ne pourront malheureusement pas disposer de la fibre optique.

Remerciements

Au nom du chœur mixte, M Geinoz souhaite remercier le Conseil communal pour son soutien aux sociétés locales durant cette pandémie. L'ensemble des membres de cette société a été touché par ce geste. Cela était une période difficile.

M. Geinoz remercie également M. Erni pour son intervention concernant le remplacement des tapis de la halle de gym. Ces nouveaux tapis seront très appréciés car cette salle est tout de même utilisée de manière polyvalente même si ce n'est pas une halle polyvalente.

M. Jordan clôt la séance à 21h15 et remercie les participants pour leur présence. Il remercie également le personnel communal et les membres du Conseil communal pour son travail.

La secrétaire

Elsa Gamboni

Le président

Patrice Jordan